



Procès-Verbal du conseil municipal – Séance du 23 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 janvier (23 janvier 2024), à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2024

Présent(e)s : BLONDEAU-BOZON Sophie, BORNOT-FAIVRE Carine, GORSE Cyril, GUYOT David, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, VERNET Corinne.

Absents excusés : GUERRET Laurent, LAUBEPIN Ivan, NAUDIN Martine, TACCHINI Olivia.

Secrétaire de séance : MARTY Paule

Nombre de conseillers :

Afférents au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 10

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 19 décembre 2023

Pour : Unanimité

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : remboursement de frais à une élue.

Pour : Unanimité

Urbanisme

1) Point sur les dossiers en cours

M. le Maire informe l'assemblée sur les dossiers acceptés ou en cours d'instruction :

Déclaration Préalable	Isolation extérieure	En cours	Non Communicable
Déclaration Préalable	Réfection de toiture	En cours	Non Communicable
Déclaration Préalable	Piscine	Accepté	PETITJEAN Frédéric
Déclaration Préalable	Régularisation vélux	Accepté	VUILLAUME Clovis
Permis de construire	Carport	En cours	Non Communicable
Permis de construire	Réhabilitation ferme en gîtes	En cours	Non Communicable
Permis de construire	Maison Habitation	En cours	Non Communicable
Certificat Urbanisme	2 maisons	Accepté	VUILLAUME Clovis
Certificat Urbanisme	Aire de caravaning	En cours	Non Communicable

Affaires Générales

2) Délibération autorisant le Maire à signer des conventions avec la CCBHS :

- Utilisation d'une machine à laver
- Mise à disposition des éléments du périscolaire pour la vidéo-surveillance

Les conseillers ayant pris connaissance des 2 conventions M. le Maire propose de passer au voter pour l'autoriser à signer les conventions.

Pour : Unanimité



3) Délibération pour validation de nouvelles adhésions au SICOPAL

Les SIVOS du Revermont et de Pont-de-Poitte ainsi que la commune nouvelle de La Chailleuse ont demandé leur adhésion au SICOPAL. Cette adhésion a été validée en comité syndical le 20 décembre 2023 et doit maintenant être approuvée par les membres du syndicat.

Pour : Unanimité

4) Délibération : Projet micro-crèche : présentation Avant-Projet Définitif.

Suite à la réunion de présentation du 1^{er} APD il avait été demandé à l'architecte de modifier le projet afin de mettre l'ensemble de la partie micro-crèche (y compris le bureau de la directrice) sur le rez-de-chaussée afin de libérer de l'espace à l'étage.

Pour cela il a été proposé de changer le mode de chauffage en remplaçant la chaudière à granulés par une PAC (gain de place avec suppression du stockage).

Le chiffrage présenté comprend 2 planchers chauffants et une PAC Air / Eau.

Des convecteurs soufflants sont prévus dans les salles de bain des logements.

M. le Maire interroge l'assemblée afin de savoir s'il elle a de nouveaux souhaits à émettre avant de valider ce projet. L'assemblée n'émettant aucune restriction Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'APD présenté.

Pour : 8

Abstention : 1

20h30 Arrivée de Mme BORNOT-FAIVRE Carine

5) Information annuelle sur les indemnités des élus

M. le Maire présente aux élus le tableau des indemnités modifié suite à l'augmentation de l'indice 1027 au 1^{er} janvier 2024.

Fonction	Taux (% indice 1027)	Ind. Brute en €	Date délibération
Maire	33 %	1356.47 €	05/06/2020
1 ^{er} Adjoint	10.70 %	439.82 €	05/06/2020
2 ^{ème} Adjoint	10.70 %	439.82 €	05/06/2020
3 ^{ème} Adjoint	5.35 %	219.91 €	05/06/2020
4 ^{ème} Adjoint	5.35 %	219.91 €	05/06/2020
Total mensuel		2675.93 €	
Total Annuel		32111.16 €	

6) Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2023

M. le Maire présente les comptes administratifs des 2 budgets de la commune qui se résument comme suit :

Budget Principal

	Dépenses	Recettes	Couverture Déficit	Report 2022	Total
Investissement	272 827.99	429 404.63		-103 905.02	52 671.62
Fonctionnement	277 642.05	403 200.16	103905.02	263 425.31	285 078.40
Résultat Global Clôture 2023					337 750.02

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Budget Annexe Pièce Rougemont

	Dépenses	Recettes	Couverture Déficit	Report 2022	Total
Investissement	21 000	0	0	0	-21 000
Fonctionnement	21 000	21 000	0	130 659.42	130 659.42
Résultat Global Clôture 2023					109 659.42

La présentation étant achevée et n'appelant aucune question de la part de l'assemblée M. le Maire se retire et M. NOBLET Patrick est nommé président de séance.

Il fait procéder au vote pour les 2 comptes de administratifs :

- Budget communal 06200 Pour : **Unanimité**
- Budget Pièce Rougemont 06201 Pour : **Unanimité**

M. le Maire ayant repris la présidence de la séance il indique à l'assemblée que les comptes de gestion établis par le trésorier sont en tous points conformes aux comptes administratifs et propose de passer à leur approbation :

- Budget communal 06200 Pour : **Unanimité**
- Budget Pièce Rougemont 06201 Pour : **Unanimité**

Affaires Scolaires

7) Délibération octroyant une subvention à l'école de Larnaud pour l'organisation d'un voyage scolaire

A ce jour les enfants « hors périmètre » sont pris en charge par la coop scolaire.

Après consultation des communes de Fontainebrux et de Les Repôts il est proposé de prendre en charge ces 6 enfants dans la répartition des frais de fonctionnement de l'école afin que la subvention (10 €/jour et par élève) soit répartie entre les 3 communes dans les mêmes proportions soit :

- 1550 euros à la charge exclusive de Larnaud pour les enfants de la commune
- 300 euros pour les extérieurs à refacturer dans les frais de fonctionnement 2024.

Pour : unanimité

Personnel

8) Délibération instituant le forfait mobilité durable

M. le Maire expose que le forfait mobilité durable est applicable de droit à tous les salariés du secteur privé et des fonctions publiques hospitalière et d'Etat.

Du fait de la libre administration des collectivités locales, il est nécessaire de prendre une délibération afin que ce droit soit transposable aux agents de la fonction publique territoriale. Il propose donc à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Pour : unanimité



9) Retour sur l'employé communal « AIR », achat de matériel

Les premiers jours sont plutôt satisfaisants. La personne recrutée était déjà employée par une commune auparavant et se retrouve en insertion suite à un accident de la vie.

Très avenant, il passe très bien auprès de la population et fait du bon travail.

Il a fallu acheter quelques vêtements de travail et un peu de matériel. Le premier travail a consisté à remettre en état l'atelier qui ne servait pas depuis plusieurs années.

Nous sommes maintenant à la recherche d'un véhicule, celui utilisé actuellement étant mis à disposition par M. le Maire.

Une réunion sera programmée avec les adjoints de Fontainebrux pour s'entendre sur la répartition de l'achat de matériel.

Questions diverses

Remboursement de frais à une élue :

M. le Maire expose qu'une élue a fait des achats de décoration à l'occasion du repas des aînés et qu'il convient de lui rembourser les sommes avancées qui se montent à 54.48 euros au total.

Il précise que cette somme sera prélevée sur le compte 6234 « Réception »

Pour : unanimité

10) Questions diverses

La Fête la forêt se déroulera cette année les 24 et 25 mai

Une réunion est programmée à Villevieux le 2 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT